

Communiqué de presse

Le tour pris par le dossier Ceff-commerce appelle quelques précisions

En juin 2010, la Direction de l'instruction publique (DIP) s'est adressée aux communes de Saint-Imier et de Tramelan pour leur demander de présenter, jusqu'à la mi-août 2010, une offre pour accueillir l'ensemble du domaine commerce du Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff). Conscients de l'enjeu, le Conseil municipal et les partis imériens se sont réunis. Dans leur analyse, ils ont relevé qu'une Charte de collaboration venait d'être signée avec Tramelan et que, pour d'autres écoles du canton, la DIP venait de reporter toute décision quant au regroupement des écoles de commerce avec les écoles professionnelles commerciales, car il n'y avait pas d'avantages évidents à un tel regroupement. Aussi, il a été décidé de proposer aux collègues de Tramelan d'éviter toute dispute et de faire front commun sur le projet suivant : maintien des deux sites de formation à Saint-Imier et à Tramelan et direction du domaine commerce à Tramelan. En août 2010, cette proposition prenant en compte les intérêts de la région a été expressément refusée par Tramelan. Bien plus, il semble que Tramelan avait déposé bien avant juin 2010 un projet d'extension pour accueillir l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Imier. Nous défendons une autre conception des collaborations régionales.

Les inquiétudes des communes du Vallon de Saint-Imier et des parents sont légitimes. Actuellement, un jeune en formation met, de Renan ou de Cormoret, 7 minutes par trajet de gare à gare, pour aller à l'Ecole supérieure de commerce de Saint-Imier. Compte tenu des correspondances, il devra compter avec 48 minutes de déplacement, par trajet en cas de transfert à Tramelan.

Le dossier qui a été déposé à la mi-août 2010 par notre commune est fondé sur une utilisation rationnelle du bâtiment existant, propriété du canton et des investissements très modestes pour accueillir toutes les surfaces demandées. En outre, des possibilités d'extension existent. Enfin, les intérêts de la formation ont été pris en compte, en particulier les possibilités importantes de synergies avec les domaines «Santé-sociale» et «Industrie», appelées à jouer un rôle considérable (possibilité d'organiser un tronc commun pour les diverses orientations de maturité professionnelle). C'est sur la base de ces éléments que le dossier imérien a été conçu, suite au refus de Tramelan de défendre une position commune. Ce sont ces intérêts qui continueront à guider le Conseil municipal et les partis de Saint-Imier.

Signataires :

Conseil municipal, Parti socialiste, Parti libéral-radical, Force citoyenne, Alliance jurassienne,

Saint-Imier, le 9 novembre 2010